

Questions orales

Le sénateur David Pryor, dans une lettre adressée au représentant américain au Commerce, Mickey Kantor, signale que le gouvernement Canadien a sacrifié l'industrie canadienne du médicament générique uniquement à la demande du président Bush, et je cite: «Le gouvernement Bush a usé de pression auprès du gouvernement du Canada pour qu'il abandonne son système d'octroi de licences pour les produits génériques, une décision qui coûtera plus de quatre milliards de dollars à l'appareil de soins de santé canadien.»

Pourquoi le ministre s'est-il écrasé lors des négociations? Pourquoi a-t-il fait passer les intérêts politiques du président des États-Unis avant ceux de l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'abord, monsieur le Président, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, les États-Unis n'ont pas exercé de pression sur le système des soins de santé, pas plus d'ailleurs que nous n'en exerçons nous-mêmes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, permettez-moi d'essayer à nouveau. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur, l'homme qui a négocié cet accord.

Aujourd'hui, l'organisme de surveillance créé par le gouvernement, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, a déclaré qu'à cause des lois régissant les médicaments brevetés adoptées par le gouvernement, les Canadiens sont parmi ceux qui paient les prix les plus élevés du monde industrialisé au chapitre des produits pharmaceutiques. Or, le ministre du Commerce extérieur va prendre la parole pour défendre l'article de l'ALÉNA auquel il a souscrit et qui va avoir pour effet de hausser davantage le prix des médicaments imposé à tous les Canadiens.

À la lumière du rapport du Comité d'examen du prix des médicaments brevetés, le ministre du Commerce extérieur va-t-il maintenant abonder dans le sens du sénateur Pryor et consentir à ce que ces dispositions défavorables soient supprimées du projet d'accord de libre-échange nord-américain?

• (1445)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, encore une fois, il est étrange que le député fasse allusion à la loi sur les médicaments brevetés. Du reste, le fait est que tous les pays qui sont censés avoir des prix inférieurs à ceux pratiqués au Canada n'ont pas de système d'octroi de licence obligatoire.

Tous les pays dont parle le député n'ont pas de système d'octroi de licence obligatoire. Ils ont un mécanisme de surveillance, comme nous en avons un au Canada. J'ai déjà fait observer, le député le sait, que nous avons diminué les prix avec le projet de loi C-22 et que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a tous les pouvoirs nécessaires pour le faire encore s'il juge que les prix ne sont pas raisonnables à la suite de l'adoption du projet de loi C-91.

Nous atteignons donc les objectifs que nous nous étions fixés quand nous avons présenté les projets de loi C-22 et C-91. Si le député lisait le projet de loi très attentivement, il comprendrait peut-être.

* * *

L'ÉTIQUETAGE DES PAQUETS DE CIGARETTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Parti libéral ne s'oppose pas aux nouvelles prescriptions concernant l'étiquetage des paquets de cigarettes, toutefois ce nouveau règlement fait des ravages dans l'industrie de l'emballage.

Le ministre peut-il m'assurer qu'on tiendra compte des deux requêtes de l'industrie? La première est qu'on lui donne suffisamment de temps pour adapter ses chaînes de production et la seconde, qu'on lui donne le temps de remplir les commandes qu'elle a en main et d'écouler ses stocks.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais rectifier quelque chose qui est paru dans la presse de ce matin au sujet du doute qui planerait sur la loi. La loi demeure inchangée.

Quant au règlement, j'ai dit la semaine dernière ou la semaine d'avant que d'ici au 1^{er} septembre, les compagnies seraient normalement prêtes à effectuer les modifications étant donné que les rouleaux encres qu'elles utilisent pour imprimer les paquets doivent être changés tous les trois mois. Elles ont donc cinq mois pour y voir. Nous leur avons accordé suffisamment de temps pour qu'elles n'aient pas à déboursier un sou de plus pour se conformer au nouveau règlement que le gouvernement vient d'adopter.

Je pense que c'est très raisonnable et que c'est un pas vers une solution au problème du tabagisme.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, à la suite de l'annonce faite pas plus tard qu'hier par une usine d'emballage de l'est de l'Ontario concernant la mise à pied de deux ou trois cents de ses employés, l'incertitude règne dans les communautés touchées.